

Chalette

Magazine municipal / n°83 / Avril 2017



Place **Commune**

www.ville-chalette.fr



Étude sur la
circulation dans le
Bourg

P. 9



La Fête de Chalette

P. 12



et son
service public !

STOP AU RACKET DES COMMUNES

« L'État aura fait subir à la Ville une perte de
recettes de 2 760 328 € entre 2013 et 2017.

À ce racket s'ajoute la réduction, par l'Agglomération,
depuis 2014, de la Dotation de solidarité
communautaire (DSC) d'un montant de 937 790 €.

**Perte totale pour Chalette :
3 698 118 € en quatre ans ! »**

**POUR L'EXISTENCE DE NOTRE VILLE ET LE MAINTIEN
DE SES SERVICES PUBLICS DE PROXIMITÉ,
POURSUIVONS LA JOURNÉE DU 29 MARS EN
SIGNANT LA PÉTITION DISPONIBLE À LA MAIRIE.**

La Municipalité de Chalette se mobilise !

En effet, de nouveau, elle appelle les Chalettois à dire STOP au racket des communes.

Comme en janvier 2015, elle a décidé d'organiser une opération « **mairie fermée** » le 29 mars dernier en raison des baisses des dotations de l'État et de la Communauté d'agglomération et de la menace qui pèse sur l'existence même des communes. Il s'agit d'une perte de recettes de plus de 3 600 000 € en quatre ans pour Chalette !

Comment ne pas réagir quand il y a danger pour la continuité du Service public ! Comment ne pas réagir quand il s'agit de garder des services répondant à des besoins essentiels des habitants, tels que la restauration scolaire, les centres de loisirs, la crèche municipale, les foyers en faveur des personnes âgées, etc. !

De ce fait, notre manifestation du 29 mars en direction du représentant de l'État ne restera pas vaine. Avec vous, Chalettoises et Chalettois, nous prolongerons par d'autres actions notre combat pour que Chalette demeure une commune forte et vivante au service des citoyens.

Mobilisons-nous aussi pour le droit au logement !

Avec la fin de la trêve hivernale, les expulsions jettent de nombreuses familles à la rue dès le 1^{er} avril. En conséquence, j'ai décidé de prendre un arrêté conditionnant les expulsions à un relogement par l'État. Car nous réaffirmons haut et fort que l'expulsion est une pratique barbare, un échec pour la société et une aberration quand elle est appliquée par un État sensé être le garant du droit au logement.

Ce nouvel arrêté, dit « anti-mise à la rue », confortera ainsi l'avis du Conseil constitutionnel en date du 9 mai 2015 précisant que « la possibilité pour toute personne de disposer d'un logement décent est un objectif de valeur constitutionnelle ». Il permettra également à la Municipalité de continuer à travailler avec les associations qui luttent pour ce Droit au Logement.

Franck Demaumont
Maire de Chalette-sur-Loing



Rencontre avec les parents d'élèves dans le cadre de la préparation de la journée « Mairie fermée » du mercredi 29 mars.

Sommaire

P2 – Édito

P3 – **Actualités**
Élections présidentielle et législatives : ce qu'il faut savoir

P4 – **On en parle**
Orientations budgétaires 2017, des choix d'avenir et de combats

P5 – **Travaux dans la ville**
Une « cure de jouvence » pour la baignade du lac

P6 – **Vivre ensemble**
La Journée internationale des droits des femmes fêtée avec brio à Chalette

P7 – **Agenda 21**
Potagers familiaux, l'expérience s'enracine durablement

P8 – **Du côté de la radio**
De nombreux projets pour 2017 !

P9-10 – **Dossier**
Les Assises de la Ville

P11 – **Solidarité**
Une bourse d'aide à projet pour de jeunes Chalettois en recherche d'emploi

P12 – **On en parle**
Chalette en fête les 14 et 15 juillet

P13 – **Citoyenneté**
Le Conseil municipal des enfants s'est réuni le 15 mars dernier

P14 – **Libre expression**

P15 – **Histoire d'avant**
La ville de Chalette-sur-Loing commémore le Centenaire de la Première Guerre Mondiale

P16 – **À l'affiche**

Chalette Place Commune

Direction de la publication : Franck Demaumont
 Directeur de la communication : B. Ballu
 Rédaction : B. Ballu, P. Avezard, B. Taleb
 Mise en pages et impression :
 Orient Express 01 40 64 44 10



Actualités

Élections présidentielle et législatives : ce qu'il faut savoir



Les dimanches 23 avril et 7 mai se dérouleront les 1^{er} et 2^{ème} tours de l'élection présidentielle, lesquels seront suivis les 11 et 18 juin des élections législatives. Depuis les derniers scrutins, quelques modifications sont intervenues :

- le nombre de bureaux de vote dans la commune passe de 10 à 11 avec **un nouveau bureau à Vésines** qui se situera au **Restaurant scolaire**,

rue des écoles ;

- **le bureau de vote numéro 9**, précédemment situé à la Maison de quartier de la Pontonnerie, est **déplacé à la Maison des associations**.

À toutes fins utiles, il est conseillé avant de se rendre au bureau de vote de vérifier son adresse sur la nouvelle carte d'électeur qui a été envoyée à tous les Chalettois inscrits sur les listes électorales de la ville (en cas de

non réception, contactez le Service élections au 02.38.89.59.57). Pensez à vous munir d'une pièce d'identité. **Attention !** La plage horaire d'ouverture des bureaux de vote diffère selon l'élection. Ainsi, **pour la présidentielle** (1^{er} et 2^{ème} tours) les bureaux seront ouverts sans interruption **de 8 h à 19 h** mais seulement de 8 h à 18 h pour les législatives (1^{er} et 2^{ème} tours).

Traitement des cartes nationales d'identité Nouvelles modalités

Depuis le 2 mars dernier, les demandes de cartes nationales d'identité sont traitées comme les passeports biométriques. Ainsi, désormais **toute demande de titre d'identité peut s'effectuer dans n'importe quelle commune équipée d'un dispositif de recueil** (26 communes dans le Loiret, dont Chalette, Montargis et Amilly). **Attention !** À Chalette, tout dépôt de dossier de demande de carte nationale d'identité ou de passeport doit faire l'objet d'une prise de rendez-vous au 02.38.89.59.50 ou 59.52.



D'autre part, afin de gagner du temps, il est possible d'effectuer une pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un Smartphone. Il faut pour cela créer un compte personnel sur le site de

l'Agence nationale des titres sécurisés : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/>, de saisir son état civil et son adresse, de prendre note du numéro de pré-demande qui sera attribué, de choisir l'une des mairies équipées de bornes biométriques (Chalette en fait partie), de rassembler les pièces justificatives et de se présenter au guichet de la mairie avec son numéro de pré-demande pour y déposer son dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales (rappel : pour Chalette, prendre rendez-vous préalablement).

Bienvenue aux nouveaux habitants

Plus d'une cinquantaine de personnes ont participé à la réception des nouveaux Chalettois. Venu des communes alentour, ils ont pu, le temps d'un samedi matin, découvrir leur nouvelle commune sous la conduite du maire de Chalette accompagné de plusieurs élus de son Conseil et de jeunes du Conseil municipal des enfants.

Dès la réception autour d'un café au Restaurant sur le Lac, Franck Demaumont s'est plu à présenter la ville, ville de tradition ouvrière, ouverte sur le monde et porteuse des valeurs de solidarité et de fraternité. Ainsi, après une visite de la Maison de la nature et de l'eau, de l'école Camille-Claudel, de la Médiathèque et de la Ludothèque, le maire s'est attardé à présenter les grands projets de la Ville à la Maison des assises située avenue Jean-Jaurès, à savoir les nouveaux aménagements sur la base de loisirs, la future piscine ainsi que la nouvelle école de Vésines, les projets d'aménagement du Bourg de Chalette, etc. Cette matinée de bienvenue s'est terminée à la salle de réception de l'Hôtel de ville par une brève présentation de l'histoire de votre ville autour du verre de l'amitié.



On en parle...

Orientations budgétaires 2017, des choix d'avenir et de combats

Lors de la présentation des orientations budgétaires, Franck Demaumont, entouré de ses élus et des cadres territoriaux, a souligné que « *la Ville souhaite, avant tout, développer la qualité de ses services publics de proximité, lesquels répondent aux besoins des Chalettois et ce dans un contexte économique et social très compliqué* ».

Pour le maire, « *ces services publics sont plus que jamais nécessaires et utiles à la vie des habitants et concourent à la cohésion sociale de notre territoire en favorisant partout le "vivre et faire ensemble" d'où le projet de création d'un service dédié à la solidarité de proximité* ». Il a précisé que ce budget porte l'ambition d'une ville accessible et qu'il respecte les ambitions du programme municipal de 2014 qu'entendent mettre en œuvre les élus malgré les choix gouvernementaux imposés depuis des années.

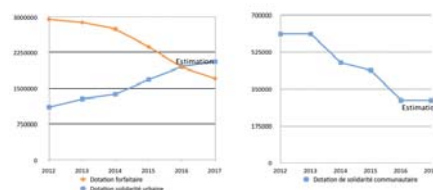
lement sur la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et du régime indemnitaire pour les catégories C, la résorption des emplois précaires, la participation de la Ville à une mutuelle et prévoyance santé, la hausse des cotisations sociales et la création prochaine du Centre municipal de santé.

Quant aux recettes de fonctionnement perçues par la collectivité, 39 % d'entre elles proviennent des impôts locaux et 22 % de la dotation globale de fonctionnement versée par l'État, le reversement de fiscalité pesant pour 18 %. Précisons que près de 40 % des recettes de fonctionnement ne sont pas maîtrisées par la Municipalité car elles sont attribuées par d'autres institutions (État ou Agglomération).

À cette difficile maîtrise, ajoutons les baisses continues des dotations de l'État et la décision du gouvernement de réduire la valeur locative des immeubles des bailleurs sociaux, celle-ci se traduisant par une baisse importante de plusieurs milliers d'euros de recettes pour la commune.

Face à ces difficultés dues essentiellement aux choix de l'État, la Ville maintient ses priorités aux familles, à l'enfance et à la jeunesse (crèche, restauration scolaire, accueil périscolaire, aides aux séjours, sports, etc.) qui représentent les plus importantes dépenses de fonctionnement. Pour autant elle ne néglige pas les dépenses dans la voirie, la propreté et les espaces verts.

EVOLUTION DES DOTATIONS



La baisse de la dotation forfaitaire est liée à la participation de la réduction des déficits publics imposée par l'État. La dotation de solidarité urbaine est versée aux communes les plus pauvres. La dotation de solidarité communautaire est attribuée par l'AME.

Une Ville peu endettée

Concernant l'endettement de la commune, il continue à baisser depuis 2014. Le ratio de la dette est de 2,5 années alors qu'un ratio de 8 à 10 années est considéré comme acceptable pour une commune de notre importance. Le ratio représente la capacité de désendettement par rapport à l'épargne et aux emprunts. Pour Chalette, cela signifie que 2,5 années d'épargne permettraient de rembourser l'intégralité des emprunts.

La Ville dispose donc d'une marge de manœuvre pour répondre aux besoins d'investissement nécessaires à son développement, d'où l'emprunt.

En matière d'investissement, l'année 2017 sera marquée par le lancement de plusieurs programmes pluriannuels : construction d'une nouvelle piscine, poursuite du projet de la future école à Vésines, des aménagements au foyer P.-Marlin, pour ne citer que les plus importants.

S'y ajoute un équipement très attendu, l'ouverture en juin d'un Centre municipal de santé, sans oublier la poursuite des travaux à la base de loisirs du lac et ceux de la crèche municipale engagés en 2016.

Retrouver la présentation des orientations budgétaires 2017 à partir du site Internet de la Ville : www.ville-chalette.fr



La nouvelle piscine

Les données les plus significatives du budget 2017

Les charges de personnel représentent près de 65 % du budget de fonctionnement, les charges à caractère général 27 %, d'où une marge de manœuvre très limitée.

Concernant le personnel, il est noté une certaine stabilité du nombre d'agents territoriaux. L'augmentation de la masse salariale porte essentiel-

Ouverture juin 2017

Contre la désertification médicale,

la Ville agit avec son centre municipal de santé

Travaux dans la ville

Une « cure de jouvence » pour la baignade du lac

Lieu très fréquenté durant l'été, la baignade du lac va retrouver une nouvelle jeunesse après avoir subi bien des dégâts lors de la crue de juin 2016.

Depuis début mars, plusieurs entreprises sont à pied d'œuvre afin de la rendre encore plus attrayante et disponible pour les premiers jours de l'été. Cette remise en forme sera visible dès l'entrée du site. Elle a débuté par l'arrachage de nombreux arbres ; d'autres seront replantés.

Le parking, qui aux beaux jours à parfois du mal à accueillir tous les usagers, sera agrandi et en partie goudronné. La délimitation des emplacements sera faite par le même type d'arbustes que ceux présents actuellement sur le site.

Les talus situés de chaque côté seront abaissés. Celui de droite, quand on fait face à l'entrée, intégrera un grand espace ludique et de jeux d'eau. Dans son prolongement, on retrouvera un « bateau échoué », grand jeu pour les 3-6 ans et 6-12 ans. À cela s'ajoute un terrain de beach-volley.

Sur le haut des talus sera installée de la ganivelle en bois ; côté baignade, on retrouvera tout le long des gabions transformés en bancs.

Les personnes à mobilité réduite pourront pleinement profiter des joies de la baignade avec un accès PMR sur la droite du local des maîtres-nageurs. Cela correspond à l'objectif de la Ville de rendre acces-



Le futur bateau de la plage



Projet de jeux d'eau

sible à tous la base de loisirs du lac, après avoir réalisé ces derniers mois un chemin en dur faisant le tour du lac (voir CPC de février 2017).

Enfin, dernière nouveauté de cette « cure de jouvence », au niveau de la plage qui sera nettoyée seront installés un nouveau WC et des cabines afin que les baigneurs puissent se changer.

Disparition des lignes électriques aux abords du lac

L'entreprise Enedis, à la demande de la Ville, entreprend des travaux d'enfouissement de la ligne haute tension arrivant au théâtre de verdure.

Cette ligne longe également, en hauteur, la rue Waldeck-Rousseau et la rue du Gué aux biches. Débutés fin mars, les travaux dureront près de deux mois.

Ils ne seront pas sans incidences sur le plan de la circulation.

La rue Waldeck-Rousseau sera complètement barrée à la circulation, sauf pour les riverains, durant près de trois semaines. Afin que cette gêne soit minimale, cette fermeture se fera principalement durant les vacances de printemps. Le giratoire du

Gué aux biches sera lui aussi affecté. Des alternats (feux tricolores) seront mis en place. Aux abords du rond-point, le stationnement sera également interdit.

Des coupures de courant ponctuelles pourront intervenir entre les 9 et 19 mai. Mais pour qu'elles soient minimales, notamment lors de la coupure de l'ancienne ligne et de la mise en route de la nouvelle, de gros groupes électrogènes seront mis en service.

Durant cette période, il est demandé



à tout un chacun de faire attention aux abords du chantier et de, bien sûr, respecter la signalétique qui sera mise en place.

La Journée internationale des droits des femmes fêtée avec brio à Chalette

Une fois de plus, Chalette s'est distinguée lors de la célébration du 8 mars.

Mercredi 8 mars, la prostitution en débat

L'association Femmes solidaires a débattu au Hangar avec le Mouvement du Nid ⁽¹⁾ sur la prostitution. Toinette Maillet, co-présidente de Femmes solidaires, a introduit la soirée en rappelant les diverses actions de l'association et les raisons qui ont motivé ce débat. Patricia Chaumet et Marcelle Provost du Mouvement du Nid ont précisé que la prostitution «*était juste une affaire d'argent, celle-ci rapportant à son proxénète 130 000 euros par an !*» (37 à 40 000 personnes se prostituent en France). Marcelle Provost est revenue sur la loi du 13 avril 2016 ⁽²⁾, qui fait de la France un État abolitionniste dans ce domaine, en présentant l'historique et en soulignant les points positifs. La prostitution cachée a également été évoquée (Internet, certains réseaux sociaux, salons de massages, bars à hôtesse, escorting...). La soirée s'est conclue par un monologue poignant, «*Fille du Paradis*» ⁽³⁾, interprété magnifiquement par Véronique Sacri ⁽⁴⁾ qui n'a laissé aucun spectateur ou spectatrice indifférent-e ; gageons que cette prestation théâtrale de haute qualité a pu contribuer à s'interroger sur l'image de la femme et le rapport de notre société à la prostitution.

Vendredi 10 mars, la santé des femmes en question

La célébration du 8 mars s'est poursuivie à la Maison de quartier de la Pontonnerie où le CCAS et ses partenaires ⁽⁵⁾ ont organisé une journée sur le thème de la santé des femmes, avec un débat intitulé «*Ce corps, mon corps*» ; ce thème choisi par un collectif de femmes suite à plusieurs rencontres explique le succès de cette journée qui a réuni 120 personnes. Introduit par un rappel historique du droit des femmes en France, le débat animé par Semra Akad, gynécologue-obstétricienne, Fatima Ramsamy, médecin du Centre de planification et d'éducation familiale, Willy Gibert du CIDFF, et Michelle Chabrol de Femmes solidaires, a porté sur la contraception, les mutilations sexuelles (excision, infibulation), l'IVG et les menaces qui planent sur elle en France, la solidarité récente apportée aux femmes espagnoles et polonaises dans ce domaine, les provocations de Donald Trump et leurs conséquences, etc. La journée s'est poursuivie autour d'un repas confectionné par des associations dont Anya et Iberia cultura et par un spectacle intitulé «*Portraits de la femme d'aujourd'hui*» présenté par le Collectif de l'Âtre. Ces deux initiatives ont reçu le soutien et la participation active de plusieurs élues chalettoises.



Succès de la journée sur les droits des femmes et leur santé le vendredi 10 mars



Pendant le débat sur la santé le 10 mars, un public attentif

- (1) Association loi 1901 d'utilité publique luttant contre les causes et les conséquences de la prostitution. Le Mouvement du Nid agit pour l'égalité hommes-femmes, lutte contre les violences faites aux femmes, réclame la responsabilisation des «clients» et la suppression du délit de racolage. L'association orléanaise agit également dans le domaine de la formation notamment en direction des policiers, assistants sociaux, avocats, infirmiers...
- (2) Loi n° 2016-444 du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées.
- (3) Adapté de «*Putain*», un roman autobiographique de Nelly Arcan.
- (4) Madani compagnie.
- (5) Caisse d'allocations familiales, Caisse d'assurance maladie, Centre national d'information sur les droits des femmes et des familles, Femmes solidaires, Commissariat général à l'égalité des territoires, Mille sourires, une classe ULIS du Collège Paul-Éluard et une classe de Bac. pro. du Lycée du Château-blanc, Service famille de la Ville de Chalette, etc.



Agenda 21



Potagers familiaux, l'expérience s'enracine durablement

En juin 2015, les premiers potagers familiaux «fleurissaient» dans le quartier du Gué aux biches. Une floraison qui a engendré une envie et une demande de plus en plus importante de la part de Chalettois pour la création de nouvelles parcelles dans les différents quartiers de la ville. Face à cette forte demande, la Ville a tout mis en œuvre pour répondre aux attentes.

Ainsi, en 2016 étaient inaugurées trente-cinq nouvelles parcelles dans le quartier de Kennedy - Château-Blanc et deux autres espaces dédiés à recevoir de nouveaux potagers sont en cours d'aménagement : un près de ceux déjà existants dans le quartier



Les potagers familiaux à Kennedy - Château-Blanc

Kennedy - Château-Blanc et un deuxième dans le quartier de la Folie, au pied des immeubles, le long du canal. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire d'ores et déjà aux Services techniques au 02.38.93.08.60, tout en sachant qu'il reste quelques parcelles

disponibles au Gué aux biches. Après l'inscription, le ou la bénéficiaire de la parcelle s'engage à respecter le règlement qu'il ou qu'elle devra signer au moment de l'attribution de la parcelle mise à sa disposition gratuitement par la mairie.

La Ville participera à la rénovation de la « voie maritime » reliant la gare SNCF à la CAPROGA

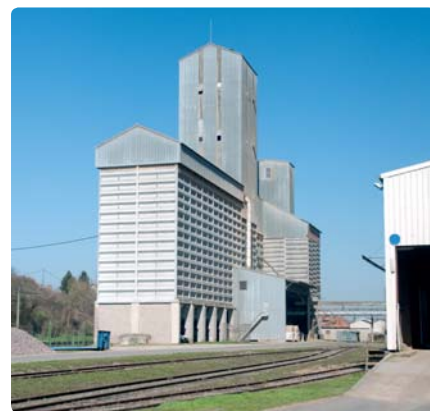
Au conseil municipal du 16 janvier, les élus ont voté le principe d'une participation au financement de la rénovation de la voie dite maritime, d'une longueur de 1285 mètres, reliant la gare SNCF de Montargis au site de la CAPROGA situé dans la commune de Chalette.

L'objectif des travaux dont le montant global est estimé à 240 000 euros consiste à rétablir les activités ferroviaires suite aux dégâts occasionnés par les inondations de juin 2016.

Rappelons que la voie dite maritime permet de desservir l'entreprise ETF (ouvrages ferroviaires), installée le long du canal de Briare à proximité de la station d'épuration, et le principal silo de la CAPROGA La Meunière, près du port de Montargis, et qu'elle génère un trafic de 97 500 tonnes par an représentant environ 75 trains soit l'équivalent de 3 520 camions.

Les travaux de rénovation portent sur la reconstitution d'une plateforme sur 125 mètres, du remplacement de ballast et de rails sur 235 mètres et de 400 traverses, et de la réfection du platelage du passage à niveau piéton. Ils devraient commencer courant avril.

Compte tenu des enjeux économiques, le Conseil municipal de Chalette a jugé indispensable que la remise en état intervienne le plus rapidement possible. Il a donc voté le principe d'une participation de la Ville à cette remise en état à hauteur



La CAPROGA La Meunière de Chalette

de 60 000 euros, dont la moitié serait remboursée par l'AME⁽¹⁾ sous forme de fonds de concours. La contribution de la Région Centre - Val de Loire serait de 80 000 euros, pareillement pour ce qui concerne celle de la CAPROGA ; enfin, la SNCF Réseau, propriétaire de cette voie ferrée, participerait à hauteur de 20 000 euros.

(1) Communauté d'agglomération montargoise.



La voie ferrée détruite par les inondations de juin 2016

De nombreux projets pour 2017 !

L'assemblée générale de C2L s'est déroulée samedi 4 mars à la Maison des associations de Chalette, en présence de vingt-cinq membres de l'association C2L Radio Chalette, l'occasion de dresser un bilan pour l'année 2016 et de présenter les projets pour 2017.

De nouvelles chroniques et émissions ont vu le jour en 2016 avec l'arrivée également de nouveaux bénévoles : «C2L psy» avec Françoise Dugas, «Jardinez avec Pascal Rabier», «Le conseil du notaire» avec Maître Lemoine, «Le Gâtinais en histoire» avec Claude Martin, «Ligne de vie» avec Dominique Babut ou encore «Un dimanche entre Loire et Loing» animée par Didier Roquet. L'année 2016 a vu aussi la refonte de la grille des programmes du dimanche avec de nouveaux horaires pour toutes les émissions, par exemple «Domingo de salsa» qui est passée en soirée, «Passion accordéon» désormais programmée à 8 heures, ou encore les émissions «Kazoo», «Portugal pour vous en musique» et «Infos musiques turques» décalées d'une demi-heure.

Au cours de l'année 2016, C2L via sa régie mobile a également proposé diverses émissions en extérieur comme, par exemple, à la finale de la Coupe de France de BMX à Chalette, à la Maison de la forêt de Paucourt pour ses dix ans, à la Fête d'un jour dans le quartier Kennedy - Château-Blanc, à la finale de la cinquième saison de Label Treppe au Hangar, au Salon du bien-être au château de Montargis ou encore au

Festival du livre Autrement autres mots à Chalette.

En termes de communication au niveau d'Internet et des réseaux sociaux, la radio a connu en 2016 une hausse record de fréquentation en raison des inondations de fin mai - début juin grâce à ses communiqués régulièrement mis à jour, ses photos et ses vidéos.

Côté éducation, C2L a également accueilli l'an passé des élèves du lycée professionnel Jeannette-Verdier de Montargis, des enfants de l'IME ⁽¹⁾ de Gien, des jeunes du Conseil municipal des enfants de Chalette et des centres de loisirs Aragon et Cosson pour une initiation à la radio.

Des nouveautés côté programmation en 2017

Pour cette nouvelle année, une chronique mensuelle «Ma région et moi» a démarré sur C2L en partenariat avec la Région Centre - Val de Loire diffusée dans les émissions «Le mag» et «Un dimanche entre Loire et Loing» le dernier week-end du mois.

Une nouvelle émission mensuelle, «Le regard des jeunes», avec Max, Théo et Alexiane, habitant Chalette et élèves au lycée Durzy de Villemandeur, est diffusée le troisième dimanche du mois à 10 heures. Au



Max, Alexiane et Théo pour l'émission «Le regard des jeunes»

programme : actualité sportive et musicale, et agenda des sorties dans l'agglomération montargoise incluant des interviews.

Jean-Yves Lagrange, devenu lors de l'élection du bureau le 12 mars dernier le président de l'association «C2L Radio Chalette», propose aussi désormais chaque soir en semaine sur le 89.3 vers 12 heures et 19 heures sa recette de cuisine.

Par ailleurs, une émission mensuelle sur les droits des femmes animée par l'association Femmes solidaires pourrait également voir le jour en 2017.

Parmi les thèmes évoqués également lors de cette AG : le déménagement de la radio. En 2018, dans le cadre de l'aménagement du Bourg de Chalette, les actuels locaux de C2L vont en effet être détruits. L'équipe de C2L s'attelle ainsi à chercher un nouveau local pour ses studios.

De même, en 2017 C2L installera son pylône d'émission, actuellement sur le toit de l'immeuble du Guéaux-Biches à Chalette, sur le château d'eau au bord de la RN7 à l'entrée nord de Montargis dès que la radio aura perçu la subvention d'aide à l'équipement de l'État.

Si vous souhaitez réécouter des émissions ou des chroniques, vous pouvez les retrouver en podcast sur le site Internet www.C2L-radio.fr

Déborah Creff

(1) Institut médico-éducatif.



Assemblée générale de C2L Radio le 4 mars

Dossier / Assises de la Ville



Etude sur la circulation dans le Bourg

Prochaine réunion publique : **mercredi 17 mai à 18 heures**, salle polyvalente de l'école Camille-Claudé

Mercredi 15 mars, les Cabinets Transorco et CCK ont présenté plusieurs scénarios de modification du plan de circulation dans le Bourg.

Cette étude, initiée par la Ville, s'inscrit dans le projet global d'aménagement du centre-ville et dans ce cadre, la Municipalité a souhaité associer la population à la réflexion, d'où la balade participative de novembre dernier au cours de laquelle plusieurs problèmes ont été identifiés par les participants. À partir de ces constats, le Cabinet a établi un diagnostic de l'état réel des difficultés et travaillé sur plusieurs scénarios pour tenter d'y remédier.

Concernant le diagnostic, il confirme l'importance du trafic routier dans ce secteur.

Plusieurs scénarios présentés



Partant de ce postulat, il a présenté et mis en débat plusieurs scénarios, à savoir :

1/ rue Kléber en sens unique sud-nord - cette solution permettrait la création d'un trottoir de 1,50 m aux normes PMR (personnes à mobilité réduite) mais les inconvénients seraient l'établissement d'une circulation des bus de la ligne 2 par un itinéraire nord-sud dans la contre-allée du Général-Leclerc et la question des livraisons de Carrefour Market à revoir.

2/ rue Kléber en sens unique nord-sud - ce choix permettrait également de créer un trottoir aux normes PMR ; le stationnement serait mieux organisé et il n'y aurait plus de croisement des bus. La contrepartie serait la création d'un itinéraire sud-nord par la rue Gambetta pour la ligne 2.

3/ rue Kléber en double sens, sans stationnement longitudinal - cette solution permettrait toujours de créer un trottoir aux normes PMR et faciliterait le croisement des bus ; pour ce faire, le stationnement actuel devrait être déplacé dans les rues perpendiculaires (38 places à trouver).

Outre les flux de circulation plusieurs questions ont été soulevées, telles la circulation des vélos, les déplacements des piétons, mais encore la question du stationnement. Autant de sujets qui seront abordés à **la prochaine réunion du mercredi 17 mai à 18 heures**, salle polyvalente de l'école Camille-Claudé.



Le directeur d'Amelys a tenu à participer à cette réunion

Plusieurs milliers de véhicules par jour dans le Bourg

Sur une moyenne journalière il a été comptabilisé 8500 véhicules dont 290 poids lourds et 60 bus dans l'avenue Jean-Jaurès, 2300 véhicules dans la rue Carnot, 1500 dans la rue Kléber et 1400 dans la rue Gambetta. L'étude indique également que l'heure de pointe se situe entre 17 h 15 et 18 h 15 et les contrôles de vitesse opérés durant 7 jours continus

relèvent un faible taux de dépassement.

Afin de répondre au cahier des charges, à savoir réfléchir à un meilleur cadre de vie pour les piétons et les cyclistes par des actions sur la circulation, le stationnement et les aménagements de l'espace public en s'attachant à développer les modes alternatifs à l'automobile (cheminements piétonniers, itinéraires cyclables, amélioration des transports en commun), le Cabinet estime nécessaire de régler prioritairement la circulation des bus Amelys dans la rue Kléber.

Retrouvez l'intégralité de l'étude et des propositions à partir du site Internet de la Ville : www.ville-chalette.fr

Dossier / Assises de la Ville

Théâtre participatif : samedi 20 mai de 18h à 20h, salle polyvalente école Pierre-Perret

Tous « spectActeurs » de la ville !



À mi-mandat, la Municipalité en organisant les Assises souhaite développer la parole des habitants en faveur du « vivre et du faire ensemble ». Dans ce cadre, un spectacle de théâtre gratuit où chacun peut intervenir est prévu en mai.

Un spectacle participatif : pourquoi ?

Depuis le mois de novembre, les élus sont venus à la rencontre des habitants en marchant, ont organisé des réunions d'échanges quartier par quartier, débattu avec la population lors des réunions thématiques sur l'emploi et la formation de la jeunesse, le budget ou encore sur la thématique de la circulation dans le Bourg. Dans ce même esprit, celui de construire ensemble la ville de demain, les Assises se concluront en mai par un spectacle participatif avec la compagnie du Théâtre participatif pour un moment d'échanges citoyens.



Un théâtre « spectaculaire » : comment ?

Autour d'une représentation, le public est interrogé sur des conflits sociaux, politiques, et sur des questions d'actualité relatives à la discrimination à l'emploi / la formation des jeunes. L'idée, c'est que chacun devienne « spectActeur » de la ville en entrant en scène.

Au commencement, un comédien agit pour obtenir un droit légitime à l'emploi, au stage ou à la formation et est mis en difficulté par les autres acteurs. Ensuite, les habitants devenus « spectActeurs » sont invités à venir remplacer ce personnage sur scène pour trouver des solutions face à ces difficultés. Le but : chercher ensemble des alternatives face aux problèmes rencontrés au quotidien, dans le cadre d'un débat élargi à tous les citoyens.

Pour Chalette, ville rebelle, multiple et solidaire !

En proposant ce spectacle participatif, les élus souhaitent renforcer la parole des habitants, considérant que chaque Chalettoise et Chalettois doit pouvoir, si elle ou il le souhaite, intervenir dans le débat public citoyen pour apporter sa voix face aux problèmes quotidiens et pour construire ensemble Chalette, ville rebelle, multiple et solidaire.

C. Wattebled

La réunion sur la « solidarité de proximité » a mobilisé les Chalettois

Samedi 25 mars, la Maison des Assises s'est avérée presque trop petite pour accueillir les Chalettois désireux de participer à cette réunion sur la *solidarité de proximité*. Un public intergénérationnel visiblement motivé et prêt à s'engager sur les propositions de la Ville pour « vivre et faire ensemble ». Nous reviendrons plus longuement sur la création de ce service dans le prochain Chalette Place Commune.



Des ateliers riches d'où ont émergé de nombreuses propositions

Une bourse d'aide à projet pour de jeunes Chalettois en recherche d'emploi

Le vendredi 17 mars, la Municipalité accueillait plusieurs jeunes Chalettois bénéficiaires d'un « accompagnement individualisé vers l'emploi et l'insertion ».

Cette action, inscrite dans le Contrat de ville et financée par l'État, se caractérise par un accompagnement individualisé vers l'emploi et l'insertion pour des jeunes de la ville. Plus largement, elle consiste à prendre en considération les nombreuses difficultés rencontrées par les jeunes telles l'accès au logement, la santé, les besoins de formation, et bien évidemment l'emploi. C'est la raison pour laquelle la question des déplacements et de l'autonomie devient un enjeu. D'où l'aide au financement du permis de conduire avec, en contrepartie, un engagement bénévole au sein d'associations de solidarité pour quatre jeunes sur une trentaine de projets présentés. Pour Franck Demaumont, cette aide au financement du permis de conduire est une nécessité pour de



nombreux jeunes car la question des déplacements est souvent un frein dans la recherche d'un emploi.

Nazic Gelyan a obtenu son CAP d'assistante technique en milieu familial et collectif après deux ans d'études au lycée du Château-Blanc. Cette aide va lui permettre de chercher un emploi. Avec le permis de conduire, elle

pourra plus facilement se déplacer et rechercher un emploi dans différents secteurs, hôpital, maison de retraite, collège ou encore lycée.

Quant à **Charles Melal**, il envisage son avenir professionnel dans le secteur des espaces verts. Dans un premier temps, le permis de conduire va lui permettre de suivre des formations qualifiantes. Ensuite, il espère se mettre à son compte. Ne pas avoir son permis de conduire serait un handicap pour toutes les démarches qu'il souhaite entreprendre.

En tant qu'auxiliaire de vie, pour **Kamilia Guetfa** le permis de conduire sera indispensable d'autant qu'une promesse d'embauche lui est faite. Le permis de conduire est également pour elle synonyme de liberté et d'indépendance.



Kamilia Guetfa



Charles Melal



Nazic Gelyan

Journée départementale des jobs d'été le 12 avril

Vous êtes jeune et vous cherchez à financer vos études, vos vacances ou un projet ? Vous êtes jeune diplômé ou sans qualification, chômeur de plus ou moins longue durée ou en difficulté d'insertion ? Cette traditionnelle Journée des jobs d'été est faite pour vous. Des professionnels vous accueilleront le mercredi 12 avril, de 14 h à 18 h,

à l'espace Multi-services – PIMMS⁽¹⁾ du Plateau, 26 rue de la Pontonnerie à Montargis (quartier Kennedy) dans des espaces thématiques tels que : bénévolat, création d'activités d'été, curriculum vitae et lettres de motivation, simulations d'entretien, jobs à l'étranger, animation, rencontres avec des chefs d'entreprises.

Cette journée peut vous permettre d'accéder à une première expérience, un premier pas dans le monde du travail, autant d'atouts, notamment pour les jeunes qui n'ont pas ou peu de diplômes. Pour tout renseignement, joindre le Point Information Jeunesse au 02.38.89.59.49.

(1) Point information médiation multi-services.

CONSEILS OFFRES DE JOBS INFOS PRATIQUES ENTRETIENS D'EMBAUCHE

Journée départementale des JOBS D'ÉTÉ

Mercredi 12 AVRIL 2017

Espace Multi-services - PIMMS DU PLATEAU
26 rue de la Pontonnerie - 47000 Montargis

de 14h à 18h

www.informationjeunesse-centre.fr

On en parle...

Chalette en fête les 14 et 15 juillet

Placée sous le thème des valeurs de la République et de sa devise, Liberté Égalité Fraternité, du « vivre-ensemble » et du « faire-ensemble », la Fête de Chalette se déroulera les 14 et 15 juillet prochains au théâtre de verdure.

Annulée l'an passé du fait des inondations et repoussée cette année en raison des élections législatives, le millésime 2017 de cet événement annuel revêtira sans aucun doute une importance particulière puisqu'il sera jumelé avec la célébration de notre fête nationale.



Luke

La fête ouvrira ses portes le vendredi 14 juillet à 13 heures. La soirée sera animée à partir de 21 heures avec le groupe Luke, lequel cédera la place vers 23 heures au feu d'artifice et au bal populaire. L'après-midi sera l'occasion pour les visiteurs de découvrir les stands des associations et des services municipaux qui font la richesse et la fierté de notre ville et sans qui cette fête ne pourrait avoir lieu.

Le lendemain, le samedi 15 juillet, les associations et les stands de la Ville accueilleront les visiteurs à partir de 10 heures. De 18 heures à 20 heures, le Tremplin Label Trep, soutenu par C2L Radio, présentera quelques-uns des groupes musicaux qui auront fait le succès de leurs soirées. Enfin, c'est le groupe cubain Ángel Yos qui aura le privilège de



Ángel Yos

conclure par un concert la Fête de Chalette 2017.

Ces deux jours seront également l'occasion pour les élus de présenter dans le stand de la Ville une exposition sur les insoumis et les fusillés pour l'exemple de 1917 ainsi que les conclusions des Assises de la Ville.

Des vacances avec le CCAS

Les vacances, un droit pour tous ! Pourtant de plus en plus de nos concitoyens ne peuvent en bénéficier.

Afin d'offrir la possibilité à des familles à faibles revenus de s'évader quelques jours, loin des soucis quotidiens, la Ville de Chalette via son CCAS⁽¹⁾ propose un séjour en Sologne et une journée à la mer à Houlgate (Calvados - Basse Normandie).

➤ **Séjour à la Ferme de Courcimont, à Nouan-le-Fuzelier (Sologne)**

Le CCAS propose un séjour à la Ferme de Courcimont à Nouan-le-Fuzelier du 12 au 19 août. Pour bénéficier de ce séjour, il convient d'être allocataire de la Caisse d'allocations familiales, de percevoir des prestations et de disposer d'un quotient familial inférieur à 549 € au 31 octobre 2016. La date limite des inscriptions est fixée au 15 avril. Les dossiers seront étudiés au cas par cas selon les ressources et la composition familiale.



➤ **Journée à la mer à Houlgate (Calvados - Basse Normandie).**

Pour les personnes qui ne peuvent participer au séjour à la Ferme de Courcimont, il est proposé une journée à la mer à Houlgate, **le mercredi 19 juillet**. Le déjeuner est offert par la Ville. En cas de temps clément, prévoir un maillot de bain et des vêtements de rechange. Inscriptions auprès d'Audrey Chupau au CCAS. Adulte : 14 € - deuxième adulte de

plus de 16 ans : 6 €, et 3 € pour les enfants.

Pour plus de détails, les agents du CCAS sont à la disposition des personnes intéressées aux horaires d'ouverture et par téléphone au 02.38.89.59.91 ou 59.92.

(1) Centre communal d'action sociale.

(2) Union nationale des associations de tourisme - Réseau national du tourisme social et solidaire.



Le Conseil municipal des enfants s'est réuni le 15 mars dernier

Après une visite du Sénat par le Conseil municipal des enfants le 18 janvier dernier à laquelle le sénateur Jean-Pierre Sueur n'avait pu assister, ce dernier s'était engagé à venir rencontrer les jeunes édiles à Chalette.

Ainsi, mercredi 15 mars, c'est avec une certaine excitation et un plaisir partagé que cette rencontre s'est déroulée. C'est à Christine Lander, Marie-Madeleine Heugues et Mamoudou Bassoum, adjoints au maire, qu'est revenue la tâche d'accueillir l'élu parlementaire et de présider cette séance singulière.

Les échanges de politesse et les présentations effectués de part et d'autre, Aya Bourra, Ashley Da Silveira et Noa Lehnoff, rapporteurs des trois commissions, ont présenté leurs projets validés par le Conseil municipal des adultes.

Puis Théo Hébert, au nom des 32 conseillers, a soumis au sénateur les questions préparées pour la visite du Sénat : *Qu'est-ce qu'un sénateur, son rôle et ses missions ? Comment devient-on sénateur et pour combien de temps ? Combien y a-t-il de sénateurs ? Qu'est-ce qu'une assemblée représentative ? Qu'est-ce qu'un attaché parlementaire, en avez-vous, et combien ?* (question suscitant quelques rires dans la salle). Avec pédagogie et un plaisir non dissimulé, Jean-Pierre Sueur a fourni des réponses claires, parfois enrichies d'expériences personnelles, s'autorisant de temps en temps à interroger ses jeunes collègues très attentifs.



À l'issue de la séance, Marie-Madeleine Heugues, au nom de la Municipalité, a profité de la présence de l'élu national pour faire part des difficultés financières rencontrées par la Ville suite aux baisses des dotations de l'État et de plusieurs autres dossiers brûlants. Et c'est autour du verre de l'amitié que s'est conclue cette après-midi civique qui a enrichi les connaissances des jeunes élus et peut-être aussi celles de l'assistance.



« Street art » à l'école maternelle de Vésines

Suite à une période d'incivilités dans le quartier de Vésines avec pour cible principale l'école maternelle, le Service municipal de la jeunesse a rencontré les jeunes du quartier. Après plusieurs rencontres est née l'idée de rénover l'extérieur de l'école avec des graffitis ; une sorte d'excuse en somme ! Pour ce faire, il a été fait appel à un professionnel de graffs, Luc Foulon. Après une semaine d'initiation à la bombe, technique pas si simple - les neufs jeunes « graffeurs » (filles et garçons) peuvent en témoigner - et beaucoup de pédagogie, les jeunes artistes en herbe ont décoré les murs de façade de l'école de dessins en lien avec l'établissement. Lors de l'inauguration, le 3 mars dernier, la directrice, l'équipe



Une partie des jeunes « graffeurs » entourés de leurs animateurs

pédagogique, les services municipaux et les élus se sont félicités de ce partenariat qui semble en appeler d'autres. À noter que de petits jardins japonais réalisés par les enfants avec l'aide des

Services techniques, notamment le Service espaces verts, sont venus enrichir l'ensemble du travail artistique de nos jeunes Chalettois. Bravo à eux et au très pédagogue Luc Foulon !

Libre expression

Les propos tenus dans cette page n'engagent que leurs auteurs.

→ Le Groupe des élus communistes :

Les effets néfastes de la baisse drastique des dotations de l'État aux collectivités locales (28 milliards d'euros cumulés entre 2014 et 2017) se conjuguent avec de nouvelles dépenses et exonérations obligatoires non compensées (ou partiellement) comme les activités périscolaires ou les allègements fiscaux aux bailleurs sociaux.

Pour Chalette, cela se traduit concrètement par une perte de recettes de 2.760.328 € entre 2014 et 2016 et dans le même temps M. Door diminue de façon unilatérale la dotation de l'Agglomération de 937.790 €.

Le budget est devenu un véritable casse-tête : difficile de maintenir le niveau des services rendus aux Chalettois tout en maîtrisant les dépenses aujourd'hui incompressibles et de poursuivre les investissements.

Le gouvernement socialiste fait supporter aux communes sa politique de réduction des déficits publics ; or elles n'ont aucune responsabilité dans l'endettement du pays et les dotations de l'État sont en fait la compensation de taxes locales qu'il

a supprimées (taxe professionnelle). Les communes sont contraintes à réduire les services rendus à la population et à ralentir leurs investissements malgré la situation économique et sociale désastreuse de notre pays ; il faut pourtant assurer l'entretien des équipements publics créant ainsi des emplois durables et non délocalisables.

Grâce à sa bonne gestion, Chalette peut maintenir ses services et envisager de poursuivre les investissements. Pour combien de temps ?

Il ne pourra y avoir de « bien vivre ensemble » sans redonner aux communes les moyens d'agir.

Les élus communistes et républicains proposent une action résolue contre la fraude, l'évasion et l'optimisation fiscales pratiquées par les grandes entreprises, la suppression du Crédit Impôts Compétitivité Emploi qui a montré toute son inefficacité et la mise en place d'une taxation des actifs financiers des entreprises.

Voici le message transmis au sous-préfet par les élus lors de la journée de mobilisation du 29 mars.

→ Le Groupe des élus socialistes :

Renforcer les droits des femmes, un combat qui doit se poursuivre...

La Journée internationale de la Femme du 8 mars est célébrée dans de nombreux pays à travers le monde. C'est un jour où les femmes sont reconnues pour leurs réalisations, sans égard aux divisions, qu'elles soient nationales, ethniques, linguistiques, culturelles, économiques ou politiques.

C'est une occasion de faire le point sur les luttes et les réalisations passées, et surtout,

de préparer l'avenir et les opportunités qui attendent les futures générations de femmes.

De 2012 à 2016, la France est passée du 45^e au 17^e rang mondial en matière d'égalité femmes-hommes, selon l'étude annuelle du Forum économique mondial. Mais ce résultat n'est pas suffisant et les inégalités doivent être combattues sans relâche pour que l'égalité femmes-hommes devienne une réalité.

→ L'élu Unicité :

Texte non parvenu

→ Le Groupe des élus Les Républicains :

Texte non parvenu

→ Le Groupe des élus FN :

Ici après 46 ans de communisme : circulation difficile sur les rues, trottoirs non adaptés au handicap.

Réalisations : l'ECOLE DU BOURG a une vue panoramique sur le cimetière, le HANGAR est inondable car bâti en

contrebas, rue de la Foret.

Aucun devis n'a été demandé pour la restauration de la piscine et de l'école de Vésines.

Les élus font des projets mais c'est votre argent qui les finance. La note va être salée !

État civil :

Naissances :

HDIRI Nizar

POLISSET Noé

ORRAN CHADANIEL Thylio

DUPEYROL HUOT Erwan

SUMAR Erbakan

PETEK Elizan

DA SILVA VIEIRA SARIKUS Emrekan

HARTWIG Lévana

ÖZEN Enes

DIARRA Taïna

Mariages :

GELOYAN Artur et GELOYAN Nazik

Décès :

KRUKOWSKI Michel

MILOT Paulette

LAIGLE Jean-Pierre

MARYCZUK ép. KANAFOSKI Olga

Urbanisme : attention ! Avant d'ériger une clôture, des règles sont à respecter.

Une clôture ne s'érige pas n'importe comment, n'importe où. De nombreuses contraintes sont à connaître avant de clôturer sa propriété afin d'être en conformité avec les règles d'urbanisme en vigueur et avec le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI). Selon que votre propriété se situe en zone de bourg, en zone résidentielle ou en zone inondable les règles diffèrent. **Aussi toute nouvelle installation ou modification apportée sur une clôture doit-elle faire l'objet d'une demande préalable au Service urbanisme de la mairie ☎ 02.38.89.59.10.** D'ores et déjà pour plus d'information consulter le site Internet de la Ville : www.ville-chalette.fr – rubrique « Travaux ».



Histoire d'avant

La ville de Chalette-sur-Loing commémore le Centenaire de la Première Guerre mondiale

Mutins et fusillés de 1917 dans l'armée française

Les mutineries de 1917 demeurent dans la mémoire collective nationale comme une ombre sombre, objet de querelles historiques en même temps que de revendications politiques, voire de fantasmes. Cependant, sans doute convient-il de rétablir certaines réalités, toujours discutables dès qu'il s'agit de la condamnation à mort d'un seul individu et de son exécution, mais pas dans les proportions parfois avancées. Un très célèbre historien de la Révolution française, en 1920, affirmait 2700 fusillés !

À partir des archives des conseils de guerre et même si on prête à Georges Clemenceau, lors de l'affaire Dreyfus, que « la justice militaire est à la justice ce que la musique militaire est à la musique », les sources nous révèlent que 629 condamnations à mort ont été prononcées **entre le 16 avril 1917 (soir de l'offensive désastreuse du Chemin des Dames) et fin janvier 1918, 75 soldats (dont 27 pour « fait d'indiscipline collective ») furent fusillés**, les autres ayant été graciés par le Président de la République, Raymond Poincaré.

La répression avait débuté bien avant. **953 soldats français ont été passés par les armes durant les quatre années du conflit** a révélé le Ministère de la défense, en 2014, 639 pour désobéissance militaire, 140 pour des faits de droit commun, 127 pour espionnage et 47 pour motifs inconnus (ces dernières condamnations étaient sans commune mesure avec les fautes commises). Beaucoup de ces hommes ont été réhabilités dans les années 1920.

L'essentiel des exécutions a donc eu lieu au début de la guerre : 206 d'août à décembre 1914, 296 pour toute l'année 1915. Doit-on expliquer les mutineries par l'échec du Chemin des Dames ? Pas seulement. Il s'agit davantage, comme souvent, d'événements corrélés : jusque-là, le refus de la guerre restait diffus, des changements étaient intervenus à la tête du gouvernement et de l'état-major, des grèves éclataient à l'arrière, mais l'influence de la première révolution russe doit être relativisée.



Les mutins ne refusaient pas le combat mais leurs conditions sur le front, dans les tranchées, cette « guerre des taupes » selon le généralissime Nivelle.

« Certains de ces soldats, épuisés par des attaques condamnées à l'avance, glissant dans une boue trempée de sang, plongés dans un désespoir sans fond, refusèrent d'être sacrifiés », comme l'a dit le Premier ministre, Lionel Jospin, lors du 80^{ème} anniversaire de l'armistice.

D'autant que **parmi ces fusillés se trouvaient d'authentiques héros**, parfois lourdement décorés ! Ajoutons que, selon Antoine Prost, les refus de guerre ne sont pas propres à la France et eurent moins d'impact sur le cours des événements qu'ailleurs.

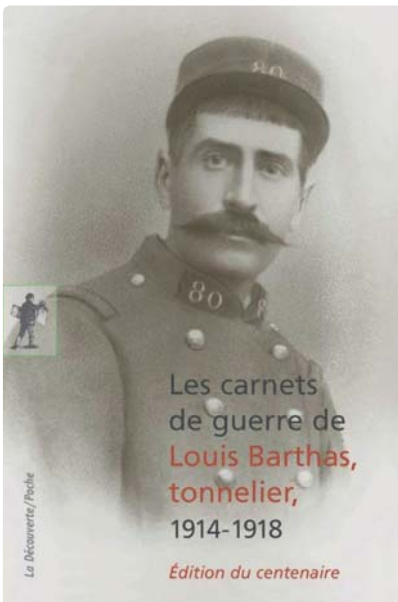
Du printemps 1917, d'aucuns retiennent encore quelques rimes, poignantes, qu'on entend par exemple dans le film *Un long dimanche de fiançailles* (2004), celles de *La chanson de Craonne* :

*C'est à Craonne, sur le plateau
Qu'on doit laisser sa peau
Car nous sommes tous des condamnés
C'est nous les sacrifiés.*

Louis Aragon, ancien « bleuet » de 1917, écrivit ces quatre vers dans son recueil *Les yeux d'Elsa* (1942) :

*Créneaux de la mémoire ici nous nous accoudâmes
Nos désirs de 20 ans au ciel en porte-à-faux
Ce n'était pas l'amour mais le Chemin des Dames
Voyageur souviens-toi du Moulin de Laffaux.*

Michel Verbeke



À l'affiche

> Vendredi 7 avril à 20 h 30

Le Hangar

Le secret de la petite chambre

Le secret de la petite chambre est une pièce chorégraphique signée Cathy Testa et Marc Thiriet, qui s'inspire d'un roman de Yoko Ogawa et de l'oeuvre picturale de Francis Bacon. Le Collectif Zone libre joue de ces imaginaires dans sa scénographie et développe un triptyque composé de trois soli, où l'espace, les lumières et la musique participent d'un univers dédié au corps et aux sensations pour évoquer les parcours de trois femmes à la recherche de leur secret. Les interprètes invitent le spectateur à un voyage intérieur dans lequel l'espace et la temporalité se remettent en jeu. La petite chambre est, hors du sofa du psychanalyste, un lieu où s'exprime le mystère de la confession tout en questionnant nos cheminements personnels.

À celles et ceux qui pourraient être gênés par l'idée de voir des corps intégralement nus, ce que l'on nous propose ici n'est pas LA nudité, celle-ci n'est qu'un moyen, pas un objectif. C'est une nudité « naturiste », simplement nécessaire à ce voyage intime que toute pudeur hypocrite rendrait impossible.

Distribution :

Chorégraphie : Cathy Testa et Marc Thiriet

Danseuses : Lucie Blain, Flavie Hennion, Cathy Testa

Billetterie et réservation : Tél. : 02 38 93 17 96

Collectif Zone libre



DANSE CONTEMPORAINE



> Mardi 18 avril - 20 h 30

Le Hangar



GAËL FAYE

Le Hangar (Chalette)
18 avril 2017 à
partir de 20 h
Lectures Musicales



RENCONTRE & DEDICACE

La Ville de Chalette - Commune pour la Paix - et La Librairie des Ecoles proposent une rencontre musicale avec Gaël Faye, invité par la Cellule locale d'Ibuka, autour de son livre « Petit pays » (Éditions Grasset) pour lequel il a obtenu 9 prix depuis sa sortie en août 2016.

Entrée libre

> Samedi 29 avril - 20h 30

Le Hangar

TREMPLIN MUSICAL
LABEL TREMP
4 groupes
2 heures de live
Le Hangar
CHALETTE SUR LOING
CONCERT GRATUIT

Brèves

Foire aux particuliers du Bourg :

Organisée par le Service Vie des quartiers le **jeudi 25 mai** de 8 h à 18 h. Inscription à partir du 2 mai auprès d'Aurélia au 02.38.98.87.92.

Médiathèque :

Animation « Bébés lecteurs » le **samedi 22 avril** à 10 h 30.

Conseil municipal :

Prochaine réunion **lundi 10 avril** à **20h30** : vote du budget.

Initiation aux chants d'oiseaux :

Christian Chandellier vous donne rendez-vous à la Maison de la nature et de l'eau pour une initiation aux chants d'oiseaux le **dimanche 30 avril** à **9 h**. Inscription et renseignements au 02.38.98.72.97 ou 06.42.07.34.75 – courriel : catherine.pepin@ville-chalette.fr. Sortie gratuite, inscription recommandée.

Association Espace :

Ouverture d'un centre gratuit de vaccination à partir du 3 avril (informations, conseils, vaccination). Vaccins à partir de 6 ans sans ordonnance, délivrés gratuitement (diphthérie, tétanos, poliomyélite, coqueluche, rougeole, oreillons, rubéole, hépatite B, méningite C, papilloma virus). Le centre est ouvert un lundi sur deux (semaines paires) **sur rendez-vous**. Se munir du carnet de santé ou de vaccinations, pièce d'identité, carte vitale ou attestation CMU ou CMUC, ou carte d'aide médicale d'État. Association Espace, 40 rue Périer à Montargis – Tél. : 02.38.28.00.14

Nouvelle saison pour le club de voile

À partir du **8 avril**, le club ouvrira ses portes les **samedis, dimanches et jours fériés** de 14 h à 18 h d'avril à mai et de septembre à octobre, puis du **lundi au vendredi** de 17 h à 19 h en juillet et août. Une nouveauté cette année : navigation de nuit avec nuit sur le voilier. Durant toute la saison, plus d'une dizaine de disciplines seront proposées : dériveur de type Optimist, O'pen Bic, catamaran, planche à voile, paddle, canoë, kayak, handivoile. Enfin, l'USC voile a pour projets pour cette nouvelle saison de participer à une mini-transat en Kerka 6.10 en avril et aux 24 h du Der (course en voile habitable sur 24 h sans escale, sans assistance et avec navigation de nuit). Contact : 02.38.85.92.95. – courriel : uscvoile@gmail.com, page Facebook : voile Chalette.